

Séance du 09 avril 2021

Présents : Mmes, M. : COLAS Aymeric, DEBLED Matthieu, HAVEL Grégory, HOUDELETTE Thomas, MITOUART Caroline, PRESTAIL Alexanre.

Absents excusés : DELAPLACE Cindy (pouvoir donné à M. HOUDELETTE Thomas), TROUILLE Philippe (pouvoir donné à M. COLAS Aymeric).

Absente : Mme FOURNEL Dominique.

Secrétaire de la séance : PRESTAIL Alexandre.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du dernier compte rendu du Conseil Municipal du 5 mars 2021,

Taux d'imposition des taxes locales 2021,

Décisions budgétaires (DM),

Demande de subvention pour un nouveau columbarium,

Création de poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe,

Demande de subvention reçue par l'ADMR de Saint-Erme,

Informations et questions diverses.

Approbation du procès-verbal du dernier compte rendu du Conseil Municipal du 5 mars 2021

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de cette réunion.

Taux d'imposition des taxes directes locales 2021

Madame le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Afin de conserver les ressources de la Commune, Madame le Maire propose de maintenir les taux de 2020.

Toutefois, la disparition de la taxe d'habitation étant compensée par la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, il faut additionner le taux départemental de 31.72 % au taux de 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2021,
- FIXE pour 2021 le taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2020	TAUX 2021
Taxe foncière sur bâti	14.02 %	45.74 %
Taxe foncière sur non bâti	35.80 %	35.80 %

Décisions budgétaires (DM)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Service de Gestion Comptable de Laon demande la régularisation des crédits d'investissement du budget communal au compte 6811-042 et au 28041582-040 d'un montant respectif de 692.52 € qui n'ont pas été ouverts au budget primitif 2021 et qu'il y a lieu de régulariser, par une Décision Modificative, les écritures passées à ces comptes en procédant aux virements des crédits suivants :

- Compte 6811-042 « Dotations aux amortissements des immobilisations incorporels et corporels » : + 692.52 €,
- Compte 28041582-040 « Bâtiments et installations » : + 692.52 €.

Madame le Maire expose à l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder à une nouvelle répartition des crédits d'investissement afin de palier à des investissements sous dotés ou non prévus sans déséquilibrer le Budget Prévisionnel 2021 tel qu'établi.

Exemples :

- Alarmes pour la sécurisation des ateliers suite aux nombreux vandalismes,
- Grillage prévu par la commune pour la salle polyvalente et pour lequel la DRAC demande un autre matériau.

Madame le Maire propose la répartition suivante :

Compte 2128 - Autres agencements et aménagements	- 35 000 € (Camping)
Compte 615221 – Bâtiments publics	+ 2 500 € (clôture salle polyvalente)
Compte 2031 – Frais d'études	+ 10 000 € (diagnostic et relevé architecte)
Compte 21568 – Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	+ 2 100 € (sécurisation des ateliers)
Compte 6015 - Terrain à aménager	+ 15 000 € (aire de jeux)
Compte 60633 – Fournitures voirie	+ 2 500 € (aménagement de massifs)
Compte 2116 - Cimetières	+ 900 € (columbarium)
Compte 615231 - Voiries	+ 2000 € (signalisation pour poids lourds)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la nouvelle répartition des dépenses d'investissements du budget communal.

Demande de subvention pour un nouveau columbarium

Madame le Maire expose à l'Assemblée que le cimetière communal n'est pas assez doté de columbarium.

Il n'y a plus de disponibilité d'acquisition de concessions de columbarium.

Afin d'anticiper et de satisfaire les futures demandes d'attribution de cases, il est nécessaire de prévoir la création d'un nouveau columbarium.

Madame le Maire précise qu'il est possible de redemander l'octroi d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la création d'un nouveau columbarium,
- DÉCIDE de demander une subvention au titre de la DETR.

Création de poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de l'obtention de l'examen professionnel de **RGPD : Donnée privée occultée**, donnant accès au grade d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe, il y a lieu de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 9 avril 2021 :

Filière : Technique

Emploi : Adjoint Technique Territorial Principal

Grade : Adjoint Technique Principal de 2ème classe,

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE CRÉER un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe,
- D'ADOPTER la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les actes à intervenir.

Demande de subvention reçue par l'ADMR de Saint-Erme

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu une demande de subvention pour 2021 de l'ADMR de Saint-Erme afin de l'encourager à poursuivre ses actions auprès d'administrés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas accorder de subvention à l'ADMR de Saint-Erme, les subventions 2021 étant déjà attribuées.